



C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINE
DES MARCHES D'ASSURANCES

COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES

DECISION N° 0048/D/CIMA/CRCA/PDT/2025

INFIGEANT UN AVERTISSEMENT A MONSIEUR RAPHAEL FUTE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE COMPAGNIE PROFESSIONNELLE D'ASSURANCES CPA SA BP 54 DOUALA (REPUBLIQUE DU CAMEROUN)

LA COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA), réunie en sa 120^e session ordinaire du 11 au 16 août 2025 par visioconférence ;

Vu le Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats africains, notamment en son article 17 ;

Vu le Code des assurances des Etats membres de la CIMA, notamment en ses articles 212, 312, 333-1-1 et 501 ;

Vu la Circulaire n° 0001/CIMA/CRCA/PDT/2014 du 26 juillet 2014 relative aux sanctions des sociétés d'assurances collaborant avec des personnes non habilitées à présenter des opérations d'assurances ;

Considérant la présentation des opérations d'assurances par des personnes non habilitées au niveau des bureaux directs de Foumbot, et Yaoundé-Nsam ;

Considérant le non-respect du tarif minimum de la branche d'assurance Responsabilité civile automobile au niveau des bureaux directs de Douala-Bonabéri, Dschang, Foumbot, Mbouda, et Yaoundé-Nsimeyong ;

Considérant que ces manquements constituent des infractions à la réglementation ;

Après audition des dirigeants de la société et en présence du représentant du Ministre en charge des assurances du Cameroun,

DECIDE :

Article 1^{er} : Un avertissement est infligé à Monsieur **Raphael FUTE**, Président Directeur Général de la société Compagnie Professionnelle d'Assurances CPA SA du Cameroun.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de la Conférence, au Journal Officiel et/ou dans un journal d'annonces légales de la République du Cameroun.

Ont délibéré :

Monsieur Mamadou SY
Monsieur Paulin DAKO
Madame Djénéba DAO
Madame Antoni Marie Jubilaire ABOUI/MENDOUA
Monsieur Etienne RAMBA
Monsieur Abdoulhamid ISSAKA
Monsieur Allaye KAREMBE
Monsieur Issoufou HAROU
Monsieur François TEMPE
Monsieur Éric Roland BELIBI

Fait à Libreville, le **16 AOUT 2025**

